



Nettoyage de conteneurs dans des lieux privés

La loi sur la protection des eaux restreint le nettoyage des conteneurs réalisés dans les lieux privés:

<https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19910022/index.html>

Ne polluez pas les eaux!

D'une manière générale, il est interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à polluer, l'infiltration de telles substances est également interdite.

Lorsqu'un conteneur est nettoyé par pulvérisation, l'eau qui s'écoule est alors une eau polluée (catégorie: déchets dangereux).

Cette eau polluée ne doit pas être rejetée dans les cours d'eau.

Tous les égouts ne mènent pas à une station d'épuration!

Parfois, les égouts dans lesquels s'écoule l'eau polluée se déversent directement dans des cours d'eau.

Faites appel à Contreag – pour préserver l'environnement!

En vertu de la loi sur la protection des eaux, il est conseillé de faire nettoyer les conteneurs par un prestataire professionnel.

Contreag nettoie les conteneurs en acier et en plastique de toutes dimensions dans un circuit de nettoyage fermé et respectueux de l'environnement, avec de l'eau propre et à haute pression, directement sur place et dans un véhicule prévu à cet effet.

La récupération et l'élimination professionnelles et conformes à la loi des eaux polluées et des matières solides résiduelles permettent d'empêcher que des substances toxiques ne pénètrent de manière incontrôlée dans le réseau d'égouts.

Contreag Container-Reinigungs AG

Tel.: 052 235 39 00 info@contreag.ch www.contreag.ch